

SECURITE DES MATÉRIELS

OBJECTIF

Empêcher la perte, l'endommagement, le vol ou la compromission des actifs et l'interruption des activités de l'organisme.

EMPLACEMENT ET PROTECTION DES MATERIELS

1 Les installations sensibles doivent être équipées de systèmes d'alarme périodiquement contrôlés.



2 Tout le matériel doit être installé dans des salles sécurisées. Les portes et les fenêtres ne doivent pas être des moyens d'accès ou de connexion au matériel, de l'extérieur de la zone sécurisée. Des issues de secours doivent être prévues dans tous les sites.



3 Dans tous les sites sensibles, des dispositifs de détection et de lutte contre l'incendie tels que les détecteurs de fumée et les extincteurs, doivent être installés, contrôlés et testés régulièrement.



4 Les sites sensibles doivent être en briques réfractaires et ne doivent contenir aucun matériel inflammable tel que des meubles en bois, des rideaux ou des tapis.



5 Il faut utiliser les spécifications techniques des fabricants des matériels électriques et se conformer aux normes de sécurité électrique des sociétés locales prestataires d'électricité pour empêcher les incendies.



6 Il faut faire inspecter et tester régulièrement les installations électriques pour s'assurer de leur bon fonctionnement (systèmes d'éclairage, interrupteurs, câbles électriques, générateur de secours



SECURITE DES MATÉRIELS

OBJECTIF

Empêcher la perte, l'endommagement, le vol ou la compromission des actifs et l'interruption des activités de l'organisme.

EMPLACEMENT ET PROTECTION DES MATÉRIELS

7 Une alimentation électrique d'urgence doit être sauvegardée par un générateur de secours.



8 Tous les équipements sensibles doivent disposer d'une alimentation électrique permanente

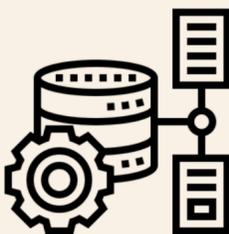


9 Le matériel doit être installé sur un support surélevé. Des systèmes de détection de fuite d'eau doivent être installés dans les sites sensibles.



10 Des systèmes de climatisation, de ventilation, d'alimentation en gaz et d'évacuation des eaux usées doivent être installés, entretenus et vérifiés régulièrement pour empêcher d'éventuels endommagements des actifs et l'interruption des activités de l'entité

11 Les sites de reprise sur sinistre et de stockage de données doivent être installés à des endroits très éloignés du site principal.



12 Le matériel ou le support de stockage défectueux et les pièces de rechange, mis au rebut, doivent être stockés dans une pièce séparée qui doit être en permanence verrouillée.



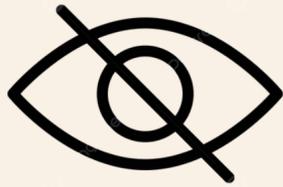
SECURITE DES MATÉRIELS

OBJECTIF

Empêcher la perte, l'endommagement, le vol ou la compromission des actifs et l'interruption des activités de l'organisme.

EMPLACEMENT ET PROTECTION DES MATÉRIELS

La salle d'équipements et les racks (système de baie métallique aux dimensions standardisées permettant de monter divers modules électroniques les uns au-dessus des autres) ne doivent comporter aucun signe écrit décrivant leurs noms, leurs buts, les diagrammes de réseau, les numéros de ports, les adresses IP, etc.



Les équipements doivent être nettoyés régulièrement pour éviter notamment la poussière.



Il doit être strictement interdit d'effectuer des activités autres que celles prévues dans les salles abritant des équipements sensibles.



Il doit être strictement interdit de manger, de boire et de fumer à l'intérieur de la zone sécurisée.

